

# La vente immobilière confrontée au droit de l'environnement : résolution de cas pratiques

À partir d'une quinzaine de cas pratiques couvrant les principales difficultés de la matière, nous apprendrons à déjouer ensemble les pièges du droit de l'environnement pour sécuriser les actes de vos clients et écarter ainsi tout risque de voir votre responsabilité engagée.



### OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Identifier une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE),
- Pouvoir conseiller les parties sur l'opportunité d'une étude de sols, lorsque la loi ne l'impose pas
- Reconnaître les situations où la production d'un diagnostic et mesurer l'importance de la production d'un ESRIS à jour à la date de la vente



### APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Rappel des principes
- Cas pratiques
- Propos illustrés
- Études de clauses



#### FORMATEURS

Laurence LEGRAIN et Stéphanie TRINCAL  
ou Jean BERNIGAUD  
Juristes consultants et Animateurs de formation  
du CRIDON LYON



#### DURÉE

7h ou 3h30

#### MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

Évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation sous forme d'auto-évaluation



#### PUBLICS

Notaires  
Clercs  
Collaborateurs

#### NIVEAU

Initié  
Maîtrisant

#### OBJECTIF

- Acquérir des connaissances de base
- Améliorer sa pratique quotidienne

#### PRÉ-REQUIS

Aucun



#### PLUS-VALUE

- Appréhender concrètement les problématiques liées aux risques environnementaux entourant les ventes immobilières



**CRIDON LYON**  
Partenaire expert du notaire

## Plan d'intervention

### **INTRODUCTION**

45min

- Rappel de quelques grands principes relatifs à l'obligation d'information

1

### **OBLIGATION D'INFORMATION**

1h

- Secteurs d'information sur les sols
- Plans de prévention des risques naturels, technologiques et miniers

2

### **VENTE D'UN SITE POTENTIELLEMENT POLLUÉ**

2h30

- La réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement
- Les obligations d'information propres aux ICPE
- La remise en état du site

3

### **INTERFÉRENCES DROIT DE LA VENTE / DROIT DE L'ENVIRONNEMENT / DROIT DE L'URBANISME**

45min

- Compatibilité entre autorisations d'urbanisme et autorisations délivrées sur le fondement du Code de l'environnement
- Impacts de ces autorisations sur le droit de la vente

4

### **ASSAINISSEMENT ET DROIT DE L'EAU**

2h

- Les servitudes d'utilité publique liées à l'eau et à l'assainissement
- Les obligations d'information relatives à l'assainissement en cas de vente